



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 64167

## Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications de l'association des gastro-entérologues libéraux de l'Essonne. Les gastro-entérologues de l'Essonne, ayant pris connaissance du projet de réforme de la nomenclature des actes médicaux, expriment leurs vives inquiétudes quant à l'application de cette nouvelle classification commune des actes médicaux (CCAM). Ils rappellent que la gastro-entérologie est le premier motif de morbidité dans les enquêtes épidémiologiques, que le cancer colorectal, le plus fréquent dans notre pays, problème majeur de santé publique, va faire l'objet d'un dépistage systématique dont les gastro-entérologues et l'endoscopie constitueront un pilier essentiel. Ils demandent la réévaluation de la méthodologie de classification ; une évaluation concertée du coût de la pratique ; une enveloppe financière supplémentaire indispensable à la mise en oeuvre de cette réforme. En conséquence, il lui demande quelle est la position du Gouvernement en la matière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Tron](#)

**Circonscription :** Essonne (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64167

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 juillet 2001, page 4065